

Clermont-Ferrand, le 27/01/2010

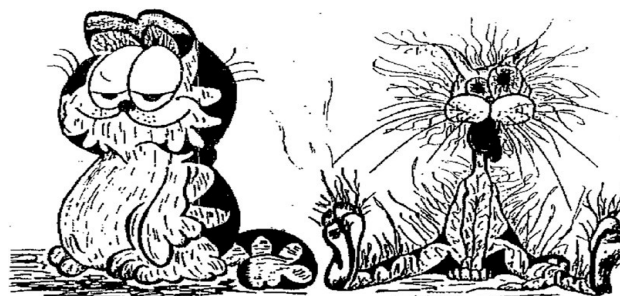
## **DRU encore plus DUR pour l'avenir des personnels**

Le malaise des services, et le mal être des personnels ont été tant et tant de fois dénoncés par la CGT, et la situation continue de se dégrader puisque l'ORE prévoit la suppression de 8 emplois.

Le 14/01/2010, les organisations syndicales ont boycotté le CTPL emploi/ORE pour exprimer leur ras le bol.

Le 21/01/2010, la CGT a appelé à l'action, s'opposant à l'immobilisme stérile. FO a refusé de s'associer au mouvement.

La situation se détériore et devient invivable ; les postes et services sont asphyxiés par manque de moyens, et on nous supprime encore des personnels!



**DÉPART DE  
LA MAISON**

**DÉPART DU  
BUREAU**

## Grève du 21/01/2010

Trésor : 11.18 % (3 postes fermés)

Impôts : 39.28 % (1 SIE fermé)

## Mutations au 01/04/2010

Arrivées : 2 B et 4 C

La CAP locale aura lieu le 11/02/2010.

**La CGT réaffirme sa détermination à défendre TOUS les dossiers de TOUS les personnels que ce soit pour les mutations ou pour les notations.**

## Autorisations d'absence

Plusieurs personnes nous ont saisi concernant les difficultés à obtenir des autorisations d'absence diverses.

Nous rappelons que les règles figurent dans la note de service RH - 004 du 10/01/2007 conformément à l'instruction codificatrice 06-008-v-351 du 25/01/2006. (tableau ci joint)

## Concours et examens

-Examen professionnel de B en A : 3 admissibles

-Contrôleur interne normal : 3 admissibles

-Contrôleur interne spécial : 3 admis : Christelle AUTANT, Frédéric MONTET, Patricia RIC.

Félicitations aux lauréats !

## Vie des postes :

-réaménagement des locaux pour la TP Municipale et la TP CHU au point mort.

-l'installation de la trésorerie de Rochefort Montagne dans ses nouveaux locaux est prévue le 08/02/2010.

-La création de la DRU va engendrer des restructurations au niveau des services, sans aucune concertation ni avec les collègues concernés ni avec les organisations syndicales.

-Postes spécifiques : CAPdu 26/01/2010 1Bà Bourg Lastic, 1 B au Mont Dore et 1 C à Ambert

- Création du SIP de Thiers le 01/01/2010.

Suite au congrès CGT, M. Jouffret recevra une délégation le 05/02/2010.

### DECLARATION LIMINAIRE

*Le boycott décidé le 14/01/10 est l'expression du ras le bol des personnels et de leurs représentants. Les réformes mises en place dans la précipitation accélèrent la dégradation continue des conditions de travail.*

*La suppression de 8 emplois en 2010 va accélérer encore un peu plus le stress et le mal être des personnels.*

*M le Président vous ne pouvez plus ignorer cette exaspération.*

*Comment expliquer aux personnels que notre administration doit donner l'exemple alors que les effectifs des services du 1<sup>er</sup> Ministre et du Conseil de contrôle de l'Etat sont les seuls effectifs qui augmentent sur le budget 2010.*

*Pour conclure, notre rôle de fonctionnaires de l'Etat au service des citoyens est bafoué par un gouvernement qui ne se préoccupe que des privilèges et des échéances électorales.*

*Pour ces raisons, les organisations syndicales ne prendront pas part au vote.*

Les pétitions signées par les personnels furent ensuite remises à la Direction.

### COMPTE RENDU

#### ORE

De savants calculs effectués par la direction ramènent l'effectif implanté à 404 (soit 8 emplois en moins par rapport à 2009).

Soit 121.5 sur la TG et 258.5 sur les postes comptables plus 24 postes emplois mutualisés.

Pour les postes, les organisations syndicales ont refusé de déshabiller Pierre pour habiller Paul !

Les corrections locales pour les services TG s'effectueront lors d'un prochain CTPL qui portera sur la création de la Direction Régionale Unique et la réorganisation de tous les services.

Le plan de qualification ministériel prévoit en outre la transformation de deux emplois de Catégorie B en Catégorie A au 1<sup>er</sup> septembre 2010 : 1 à Ambert (gestion SPL) et 1 à Clermont banlieue (2<sup>ème</sup> poste d'adjoint)

Ce qui fera au total - 10 emplois pour 2010...

Les chiffres nous seront bientôt communiqués.

### Horaires variables d'Ambert

Le poste passe d'une typologie horaire de 37 heures à 38 heures hebdomadaire au 1<sup>er</sup> février 2010.

Vote pour à l'unanimité.

Le logiciel GTT sera remplacé par AGORA pour tous au 31 décembre 2010

### Questions diverses

-Le suivi du dossier de l'accident du DI appelle encore quelques interrogations.. à suivre ...

-Les programmes immobiliers seront communiqués au prochain CTPL commun en mars restent en suspens les relogements de la TP Municipale et les travaux de la TP CHU.

*-La dotation des crédits de vacataires en prévision de la taxe carbone sera prélevée sur l'enveloppe départementale. (4 vacataires embauchés en prévision de la mise sous plis ont du être redistribués dans des postes suite au report) les postes auront-ils suffisamment de mois pour couvrir leurs besoins ?*

-Un seul budget, un seul ordonnateur pour la TG (aile est) et la DSF (aile ouest).

-Service assistance informatique de proximité dans le pôle tranverse (DRU) : dans le projet transmis aux organisations syndicales la priorité des affectations serait donnée aux CMI (ex-DGI).

Quel avenir pour les CMIB (ex DGCP) au sein de la DRU?

Les représentants CGT C Bas Manin, L Bertoni, N Capilla, CDoplat, L Vermande ( M Barbecot excusé)

### Articles intéressants :

#### SUR LES RETRAITES ET LA REATE :

[http://www.ugff.cgt.fr/IMG/pdf/REATE\\_2-2.pdf](http://www.ugff.cgt.fr/IMG/pdf/REATE_2-2.pdf)

<http://www.ugff.cgt.fr/IMG/pdf/tratc-retraite-ugff-janvier2010-2.pdf>

#### SUR LES SALAIRES :

[http://www.ugff.cgt.fr/IMG/pdf/il\\_faut\\_augmenter\\_les\\_salaires\\_dans\\_la\\_FP-2.pdf](http://www.ugff.cgt.fr/IMG/pdf/il_faut_augmenter_les_salaires_dans_la_FP-2.pdf)

NOM..... PRENOM.....  
 GRADE..... ECHELON.....  
 POSTE OU SERVICE.....  
 TEMPS PARTIEL.....  
 DATE ET SIGNATURE :

Bulletin d'adhésion à renvoyer  
 SNT CGT SECTION DU PUY-DE-DOME  
 Trésorerie Générale  
 Case CGT  
 2 rue Gilbert Morel  
 63033 Clermont Ferrand cedex 1

AUTORISATIONS D'ABSENCE

MOTIFS PREVUS PAR L'INSTRUCTION	Nombre de jours maximum	Justificatif à produire	OBSERVATIONS
Mariage ou PACS du fonctionnaire	5 jours ouvrables à prendre au moment de l'évènement	Acte de mariage ou attestation du Tribunal	
Mariage d'un enfant	1 jour ouvrable	Acte de mariage	Si la cérémonie a lieu un jour ouvrable
Décès ou maladie très grave du conjoint, de la personne liée par un PACS, du concubin, des père ou mère et enfants	3 jours ouvrables	Bulletin de décès Certificat d'hospitalisation	Pour les agents à temps partiel ou en CPA, mêmes conditions que les agents à plein temps. Si les autorisations d'absence tombent un jour normalement non travaillé en raison du temps partiel ou de la CPA, celles-ci ne peuvent pas être récupérées sur un autre jour.
Décès proche parent ou allié	1 jour ouvrable	Bulletin de décès	Autorisation d'absence accordée pour les frères et sœurs, grands parents, petits enfants, beaux parents, belle sœur, beau frère, oncle et tante directs, neveu et nièce directs.
Autorisations d'absence pour examens médicaux :			Pour un agent qui doit subir un traitement ou un examen médical avec absence d'une demi-journée ou d'une journée, il ne s'agit pas d'une autorisation d'absence mais d'un arrêt maladie justifié par un certificat.
Consultation médecin de prévention	Facilités d'horaires		Le temps d'absence de l'agent est re crédité à son retour
Consultation de spécialistes ou de médecins généralistes	Facilités d'horaires	Convocation du médecin	Ces facilités d'horaires peuvent être accordées quand la prise de rendez-vous ne peut intervenir hors des heures de services. Ces facilités d'horaires ne sont pas des autorisations d'absence. Elles

Don du sang, plaquettes	Autorisation d'absence pour la durée du don et du déplacement entre le lieu de travail et le lieu de prélèvement	Convocation au don du sang	doivent donc faire l'objet d'une récupération en heures.
Grossesse (pour les femmes enceintes à compter du 3 <sup>ème</sup> mois de grossesse)	1H par jour	Déclaration de grossesse	Sur demande de l'agent Proratisé pour les agents à Temps Partiel
Examens prénataux et postnataux obligatoires	Durée de l'examen	Certificat médical	Dans les cas où ces examens ne peuvent avoir lieu que durant les heures de service.
Déménagement personnel - sans changement de résidence administrative - avec changement de résidence administrative	Pas d'autorisation d'absence 1 à 3 jours		Les agents quittant définitivement leur résidence administrative d'affectation consécutivement à une mutation, une promotion ou appelés à suivre un cycle de formation professionnelle à la suite de la réussite à un concours peuvent prétendre à des délais de route, décomptés en jours ouvrés consécutifs dont le point d'arrivée est la date d'installation effective : 1 jour : même département 2 jours : département limitrophe 3 jours : autre département Ces délais ne sont octroyés que si le changement de résidence administrative s'accompagne d'un changement du domicile personnel
Garde d'enfant malade (16 ans révolus)	6 jours par an	Attestation du médecin précisant que le parent doit rester auprès de l'enfant	Proratisé pour les agents à temps partiel et multiplié par 2 si attestation de l'employeur du conjoint

Rentrée scolaire - établissement pré-élémentaire - établissement élémentaire	Facilités d'horaires		Ces facilités d'horaires ne sont pas des autorisations d'absence, elles doivent donc faire l'objet d'une récupération en heures dans le cadre du dispositif des horaires variables
Grève des transports	0		Se rendre dans le poste près du domicile